https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/lettre-circulaire-dhosp-2-du-29-mars-2004-relative-a-la-formation-des-personnels-de-sante-travaillant-aupres-des-personnes-agees/
Lettre-circulaire DHOS/P 2 du 29 mars 2004 relative à la formation des personnels de santé travaillant auprès des personnes âgées
29/03/2004
Date d'application : immédiate.
Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation (pour mise en oeuvre) ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour mise en oeuvre]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales, directions d'établissements [pour mise en oeuvre])
Afin de tirer les enseignements des événements liés à la canicule de l'été 2003, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, en association avec tous les acteurs concernés, notamment les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat, prépare un plan d'action destiné à mieux prévenir les phénomènes climatiques et leurs conséquences prévisibles sur la santé.
Parmi les mesures préconisées, la formation des professionnels de santé à la prévention et à la prise en charge des pathologies liées à l'excès de chaleur ou au grand froid occupe une place centrale. Les personnels concernés sont prioritairement ceux exerçant notamment, mais pas exclusivement, dans les services hébergeant des personnes âgées et les services d'urgence.
Il m'apparaît nécessaire de lancer d'ores et déjà au titre du plan de formation de l'année 2004, des actions de formation à destination des professionnels concernés afin de renforcer leur sensibilisation à la prévention et aux traitements des pathologies liées aux excès de chaleur ou au grand froid. Les objectifs de ces actions sont à construire en privilégiant les capacités à proposer des mesures individuelles de prévention, identifier les personnes à risques, repérer les signes de pathologies liées à la chaleur (crampes, épuisement, coup de chaleur...) ou au grand froid, traiter efficacement ces pathologies. Les connaissances à acquérir sont multiples ; seront citées, la clinique des différentes pathologies liées à la forte chaleur ou au grand froid, la physiopathologie lors d'événements climatiques, la thermogenèse humaine, l'éducation à la santé... Pour animer ces actions, il est conseillé de faire intervenir des formateurs internes choisis parmi les professionnels hospitaliers spécialisés dans la prise en charge du sujet âgé.
Ces problématiques de formation seront en outre reprises et renforcées dans le cadre de la circulaire sur les priorités nationales de formation continue 2005 que la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins diffuse chaque année, au première semestre, aux établissements mentionnés à l'article 2 de la

portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. Une action nationale de formation sur ce thème est à l'étude et sera proposée en 2005 aux professionnels de santé.
Je remercie les directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales de diffuser la présente circulaire à l'ensemble des établissements accueillant des personnes âgées.
Vous voudrez bien me tenir informé des résultats de ces actions et des difficultés éventuelles que pourraient rencontrer les établissements dans leur mise en oeuvre.
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, E. Couty